

Plan de Protection Première Classe



En toute confiance sur la route. Votre Mercedes-Benz a été construite pour vous offrir des kilomètres de plaisir de conduite et de confiance sur la route. Aidez à préserver votre Mercedes-Benz en plus de la commodité, la tranquillité d'esprit et la sécurité comme valeur ajoutée. Votre concessionnaire Mercedes-Benz peut vous aider à trouver les produits et options de forfaits de protection les mieux adaptés à votre mode de vie et à vos besoins de conduite. Informez-vous dès aujourd'hui sur le Plan de Protection Première Classe.

Services financiers Mercedes-Benz



Forfaits à couvertures multiples du Plan de Protection Première Classe

Services financiers Mercedes-Benz vous offrent une série de produits de protection en option pour vous aider à préserver l'apparence neuve de votre véhicule et assurer son rendement optimal. Vous pouvez ainsi conduire votre véhicule en toute confiance en sachant qu'une couverture vous aidera à maintenir son apparence neuve, son rendement et sa valeur pour des années à venir. Consultez dès aujourd'hui votre concessionnaire Mercedes-Benz sur nos forfaits de protection à couvertures multiples pour qu'il vous aide à trouver la couverture la mieux adaptée à vos besoins.

Les options de produits de protection à couvertures multiples comprennent des combinaisons variées des produits suivants :



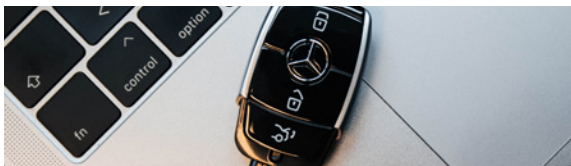
Protection Pneus et Jantes



Débosselage sans peinture



Protection Pare-brise



Protection pour clés



Protection pour l'intérieur et l'extérieur

La Protection Pneus et Jantes Première Classe et la Protection pour l'intérieur et l'extérieur Première Classe sont aussi offertes comme produits autonomes. Le Débosselage sans peinture Première Classe, la Protection Pare-brise et la Protection pour clés sont offerts uniquement en forfaits de protection à couvertures multiples.

Protection Pneus et Jantes Première Classe

Réduisez le coût lié aux dangers routiers quotidiens.

La Protection Pneus et Jantes couvrira le coût du remplacement de vos pneus et jantes s'ils sont endommagés par un danger routier. Si les dangers routiers sont parfois inévitables, nous sommes là pour vous aider à vous y préparer et à vous protéger des coûts inattendus.

Qu'est-ce que ça couvre?

- Le remplacement des pneus ou jantes en cas de dommages causés par les dangers routiers¹
 - Couvre le remplacement du pneu en cas de dommages causés par un danger routier, notamment du verre, du métal, des nids de poule, des débris, des clous, etc. (comprend les pneus à affaissement limité)
 - Couvre le remplacement de la jante si les dommages causés par un danger routier compromettent l'étanchéité entre le pneu et la jante, et empêchent le maintien de la pression des pneus aux spécifications du fabricant
- Couvre la réparation des jantes en cas de dommages esthétiques lorsque la réparation s'accompagne d'une réclamation pour pneu correspondante et approuvée
 - Couvre la réparation esthétique de la jante pour des dommages comme les rayures, les écorchures et les marques laissées par le contact de la jante avec le chasse-roues
- Couvre les coûts approuvés liés au remplacement des pneus et jantes, y compris les taxes, les coûts de main-d'œuvre, les frais de montage et d'équilibrage, les tiges de valve, les frais de mise au rebut des pneus endommagés de même que les frais de remorquage jusqu'à 100 \$
- Couvre le remboursement des frais de location de véhicule pour deux (2) jours au maximum, pour une somme de 60 \$ par jour, dans le cas où l'inspection d'un véhicule serait exigée ou une réparation couverte exigerait d'expédier les jantes endommagées

Couverture

- Aucune restriction de kilométrage sur cette couverture
- Aucune franchise

Des exclusions de couverture peuvent s'appliquer² :

- Les dommages aux pneus dont la profondeur des sculptures au point le plus bas du pneu est inférieure à 2,4 mm (3/32 po) lors de la survenue des dommages
- Les dommages esthétiques aux pneus
- Les réclamations de dommages esthétiques à la jante qui ne s'accompagnent pas d'une réclamation approuvée pour dommages au pneu
- Les dommages causés par le vandalisme
- Les réparations ou remplacements effectués sans autorisation préalable
- Les dommages causés par les conditions routières (comme des voies dont la chaussée n'est pas uniforme ou présente des plaques de métal) dans des zones ou des chantiers de construction
- Les défaillances causées par l'usure normale, une usure inappropriée ou la pourriture sèche

La Protection Pneus et Jantes Première Classe est offerte à l'achat comme produit autonome ou comme élément des forfaits de protection à couvertures multiples.

¹ Des limitations sur la couverture ou sur les avantages de réclamations peuvent s'appliquer dans votre province ou territoire. Veuillez consulter votre contrat pour connaître les détails de la couverture.

² Des exclusions supplémentaires peuvent s'appliquer. Veuillez consulter votre contrat pour les détails particuliers de la couverture, notamment les limitations et exclusions.



Débosselage sans peinture Première Classe

Couvre les périls associés au terrain de stationnement.

En plus d'être peu attrayants, les bosses et creux peuvent réduire considérablement la valeur de revente ou d'échange de votre véhicule. Il est facile de préserver la valeur et la beauté de votre véhicule grâce à la protection Débosselage sans peinture.

Qu'est-ce que ça couvre?

- Répare les creux et bosses qui apparaissent inévitablement sur un véhicule en raison de sa conduite quotidienne
- Élimine de manière permanente les bosses et creux mineurs sans nuire au fini d'usine de votre véhicule
- Répare les bosses et creux ne dépassant pas 10 cm (4 po) de diamètre et situés sur une zone accessible d'un panneau de caisse de votre véhicule
- Élimine les imperfections peu attrayantes et inévitables
- Maintient l'apparence neuve de votre véhicule

Une protection commode

Comme nous pensons à votre commodité, de nombreuses réparations peuvent être effectuées à la concession, à votre domicile ou à votre lieu d'activité professionnelle.

Couverture

- Aucune limite sur les occurrences ou les indemnités de réclamation
- Aucune limite sur le nombre d'appels de service
- Aucune restriction de kilométrage
- Aucune franchise

Des exclusions de couverture peuvent s'appliquer¹ :

- Les bosses ou creux ayant plus de 10,16 cm (4 po) de diamètre
- Les bosses ou creux qui ne peuvent pas être réparés par le procédé de débosselage sans peinture
- Les dommages causés par le vandalisme
- Les réparations qui risquent de compromettre ou d'endommager la peinture ou le fini du véhicule
- Les dommages causés par la grêle

La protection Débosselage sans peinture Première Classe est offerte uniquement comme élément des forfaits de protection à couvertures multiples.

¹ Des exclusions supplémentaires peuvent s'appliquer. Veuillez consulter votre contrat pour les détails particuliers de la couverture, notamment les limitations et exclusions.



Protection Pare-brise Première Classe

Une protection supplémentaire du point de vue le plus important.

Qu'est-ce que ça couvre?

La Protection Pare-brise couvre le remplacement du pare-brise avant de votre Mercedes-Benz s'il est fissuré ou craqué par la projection de cailloux ou autres débris routiers.

Une protection commode

Comme nous pensons à votre commodité, le service peut être effectué chez le concessionnaire, à votre domicile ou votre lieu d'activité professionnelle.

Couverture

- Il existe une indemnité globale de 5 000 \$ pendant la durée du contrat.
- Aucune limite sur le nombre d'appels de service
- Aucune restriction de kilométrage
- Aucune franchise

Des exclusions de couverture peuvent s'appliquer¹ :

- Les dommages à d'autres parties que le pare-brise avant
- Les fissures de contrainte
- Les dommages causés par la grêle, le vandalisme ou la négligence

La Protection Pare-brise Première Classe est offerte uniquement comme élément des forfaits de protection à couvertures multiples.

¹ Des exclusions supplémentaires peuvent s'appliquer. Veuillez consulter votre contrat pour les détails particuliers de la couverture, notamment les limitations et exclusions.



Protection pour clés Première Classe

Vous avez perdu vos clés? Pas de souci, vous êtes couvert.

Grâce à la Protection pour clés, vous avez l'esprit tranquille dans le cas où vos clés seraient perdues, volées, oubliées dans votre véhicule verrouillé, ou même brisées.

Qu'est-ce que ça couvre?

- Si la clé ou le transpondeur de votre véhicule est perdu, endommagé ou volé, la Protection pour clés couvre le remplacement de la clé/du transpondeur jusqu'à une somme de 800 \$ par occurrence
- Remboursement des frais de taxi, de location de véhicule ou de transport en commun jusqu'à 75 \$

Avantages supplémentaires

- L'assistance de déverrouillage du domicile comprend :
 - Les services d'un serrurier jusqu'à 100 \$ par occurrence
 - Une couverture pour trois (3) remplacements au maximum de clés de domicile pendant la durée de la couverture, jusqu'à une somme de 75 \$ par clé remplacée
- Une indemnité de remplacement pour les clés non programmables supplémentaires sur le porte-clés, comme les clés de VR/caravane et les clés de bureau, jusqu'à une somme de 250 \$ par occurrence
- La communication d'un message d'urgence à trois (3) personnes au maximum

Couverture

- Aucune restriction de kilométrage
- Aucune franchise

Des exclusions de couverture peuvent s'appliquer¹ :

- Les clés de rechange, si vous n'avez pas reçu deux clés maîtresses au moment de la vente ou de la location du véhicule
- Les clés de rechange, si les clés sont couvertes par la garantie ou le rappel du fabricant, du réparateur ou du fournisseur
- Toute clé remplacée sans avoir obtenu d'autorisation préalable

La Protection pour clés Première Classe est offerte uniquement comme élément des forfaits de protection à couvertures multiples.

¹ Des exclusions supplémentaires peuvent s'appliquer. Veuillez consulter votre contrat pour les détails particuliers de la couverture, notamment les limitations et exclusions.



Protection pour l'intérieur et l'extérieur Première Classe

Maintenez la belle apparence de votre voiture, tant au-dehors qu'en dedans.

Profitez de votre Mercedes-Benz pour des années à venir en protégeant l'apparence intérieure et extérieure de votre véhicule neuf. La Protection pour l'intérieur et l'extérieur couvre les surfaces intérieures et extérieures du véhicule, y compris la peinture, la moquette et les tapis, les surfaces en vinyle, en tissu et en cuir.

Qu'est-ce que ça couvre?

- Couvre la réparation des dommages à la peinture extérieure, aux surfaces intérieures en tissu et en cuir
- Couverture extérieure : protège contre les dommages comme l'exposition au soleil, les dommages causés par les pluies acides, l'eau dure, les produits de dégivrage et les pulvérisations accidentelles de peinture sur la route ou de peinture en aérosol
- Protection intérieure : couvre l'élimination des taches causées par l'usage quotidien sur les surfaces en tissu ou en cuir des sièges des passagers, des garnitures de porte, sur la moquette, les tapis et l'aire de chargement

Couverture

- Aucune limite sur le nombre d'occurrences
- Aucune restriction de kilométrage
- Aucune franchise

Des exclusions de couverture peuvent s'appliquer¹ :

- Les dommages aux zones du véhicule qui n'ont pas été traitées avec le produit Armor All® SmartShield®.
- Les dommages causés par une collision
- Les dommages causés par le vandalisme
- Les dommages causés par des défauts dans les matériaux de fabrication du véhicule.
- Les taches ou le ternissement causés par des substances corrosives
- Les réparations effectuées sans autorisation/inspection préalable

La Protection pour l'intérieur et l'extérieur Première Classe est offerte à l'achat comme produit autonome ou comme élément des forfaits de protection à couvertures multiples.

¹ Des exclusions supplémentaires peuvent s'appliquer. Veuillez consulter votre contrat pour les détails particuliers de la couverture, notamment les limitations et exclusions.

mercedes-benz.ca/mbfs-fr

L'achat du programme du Plan de Protection Première Classe de Services financiers Mercedes-Benz est facultatif et n'est pas une assurance. Toutes les transactions liées au Plan de Protection Première Classe en option de Services financiers Mercedes-Benz sont régies exclusivement par les dispositions du contrat à couvertures multiples du Plan de protection à couvertures multiples Première Classe (le « contrat »). Ce document fournit de l'information générale sur les produits du programme du Plan de Protection Première Classe de Services financiers Mercedes-Benz et ne doit pas constituer la seule source sur laquelle baser la décision d'achat d'une couverture. Veuillez consulter le contrat pour les modalités, les conditions et les détails particuliers de la couverture, y compris les limites et exclusions. La couverture peut varier par province. Les modèles de véhicule ne sont pas tous admissibles à une couverture. Consultez votre concessionnaire pour plus de détails.

Le fournisseur des couvertures Protection Pneus et Jantes Première Classe, Débosselage sans peinture Première Classe, Protection Pneus et Jantes Première Classe et Protection Pare-brise Première Classe incluses dans le programme du Plan de protection Première Classe de Services financiers Mercedes-Benz est La Corporation de services financiers Mercedes-Benz Canada, 2680 boul. Matheson E, bureau 500, Mississauga, ON L4W 0A5. Le garant de la couverture Protection pour l'intérieur et l'extérieur Première Classe est MTC, LLC, 24 Maple Street, Wethersfield, CT 06109. L'administrateur du programme du Plan de protection à couvertures multiples Première Classe de Services financiers Mercedes-Benz est Safe-Guard Canada ltée, 1790 boul. Matheson, bureau C-3, Mississauga, ON L4W 0B3, numéro sans frais : 844 756-8552.

Copyright 2022 Services financiers Mercedes-Benz Tous droits réservés sauf divulgation faite ci-dessous. Tous les textes, illustrations, éléments graphiques ou autres dans ce document sont assujettis au droit d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle de Services financiers Mercedes-Benz. Cette documentation ne peut être reproduite, distribuée ou modifiée sans le consentement explicite par écrit de Services financiers Mercedes-Benz. L'information dans ce document est fournie « telle quelle » sans aucune garantie et à des fins exclusives d'information. Elle n'a pas été prévue pour vous fournir des conseils financiers, d'investissement, fiscaux, juridiques ou comptables particuliers et ne constitue pas une source fiable à cet égard. Services financiers Mercedes-Benz et ses sociétés affiliées ne sont responsables en aucune façon des dommages résultant de votre utilisation de ce document ou de l'information qu'il contient. L'information et le contenu fournis dans ce document peuvent être modifiés à n'importe quel moment sans préavis. Tous les produits et services de Services financiers Mercedes-Benz et de ses sociétés affiliées sont soumis aux conditions générales des contrats applicables. Toutes les illustrations de véhicules sont protégées par copyright 2022 de Mercedes-Benz, Inc. et utilisées en vertu d'une licence par Services financiers Mercedes-Benz.

Sauf indication contraire, toutes les marques de commerce publiées dans cette brochure appartiennent à Mercedes-Benz Group AG, sont assujetties à ses droits de propriété industrielle et commerciale, et utilisées en vertu d'une licence au Canada par Services financiers Mercedes-Benz.

Une entreprise du Mercedes-Benz Group AG